

**OBJET : ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2022**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	23
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 23 mars 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 17 mars 2022, s'est réuni à 22h07, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin

Délibération n° 2022-83

Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à Monsieur Francisque VIGOUROUX
Monsieur Igor TRICKOVSKI	a donné pouvoir à Madame Lucie SELLEM

**DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson

**Secrétaire de séance : Sandrine GELOT**

**OBJET : ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2022**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER .

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU les statuts des associations, entreprises et organismes :

- Scientipôle, Savoirs et Société S[Cube],
- French Tech Paris-Saclay,
- Incuballiance,
- Systematic Paris Région,
- Science accueil,
- Wilco
- Iconnecteurs,
- AgitEdu,
- Initiative Essonne,
- Start In Saclay,
- BGE PaRIF,
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Île-de-France Essonne,

VU les projets de convention annuelle d'objectifs, de moyens, de partenariat et de subventionnement pour 2022, ci-annexés, avec les organismes précités,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de soutenir les différents acteurs qui participent à la mise en œuvre des politiques intercommunales ainsi que les initiatives qui concourent à la dynamique locale et à la création de liens entre les habitants,

CONSIDERANT que les projets et les actions portés par les acteurs précités s'inscrivent dans le cadre des politiques intercommunales liées :

- à la promotion de la culture scientifique,
- à l'innovation, à la recherche, à l'emploi,
- au développement économique, à l'entrepreneuriat,

CONSIDERANT le souhait de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de renouveler sa participation à l'organisation des événements Paris-Saclay SPRING 2022 (12 et 13 mai 2022), Startup For Kids et Startup For Teens (du 21 au 23 mai 2022) et TEDxSaclay (le 24 juin 2022),

CONSIDERANT le souhait de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de renouveler son adhésion aux objectifs présentés et de poursuivre les partenariats engagés,

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très haut Débit » du 9 mars 2022,

CONSIDERANT l'avis de la commission n°7 « Vie de campus, Jeunesse, Sport, Culture, Vie associative » du 8 mars 2022,

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

Délibération n° 2022-83

1. DECIDE d'octroyer les subventions suivant la liste ci-dessous :

	Associations et autres	BP 2022	VOTE
TRANSITION ECOLOGIQUE, MISE EN ŒUVRE DU PCAET	SUBVENTION COOP-ERE	10 500,00 €	
	SUBVENTION AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OUEST-ESSONNE (ALECOE)	160 202,00 €	NPPV : (1) : GELOT Sandrine
<b>sous-total</b>		170 702,00 €	

CULTURE, SOCIETE ET EGALITE FEMME-HOMME	SUBVENTION SCIENTIPOLE, SAVOIR ET SOCIETE S[CUBE]	66 500,00 €	NPPV : (1) : VIGOUROUX Francisque
<b>sous-total</b>		66 500,00 €	

INNOVATION, RECHERCHE, TRANSITION ET ENJEUX NUMERIQUES	SUBVENTION FRENCH TECH PARIS-SACLAY	15 000,00 €	
	SUBVENTION INCUBALLIANCE	45 000,00 €	
	SUBVENTION SYSTEMATIC PARIS REGION	50 000,00 €	NPPV : (1) : REZGUI Rafika
	SUBVENTION SCIENCE ACCUEIL	28 500,00 €	NPPV : (1) : CAUCHETIER Yann
	SUBVENTION WILCO	45 000,00 €	NPPV : (2) : CAUCHETIER Yann - REZGUI Rafika
<b>sous-total</b>		183 500,00 €	

COMMERCE, ARTISANAT ET ORT	SUBVENTION INTITATIVE ESSONNE	50 000,00 €	NPPV : (1) : TRICKOVSKI Igor
<b>sous-total</b>		50 000,00 €	

ACCOMPAGNEMENT A L'ENTREPRENEURIAT	SUBVENTION START IN SACLAY	7 000,00 €	
	SUBVENTION BGE PARIF - COUVEUSE	12 000,00 €	
	SUBVENTION CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ESSONNE	20 000,00 €	
<b>sous-total</b>		39 000,00 €	

	Evénements	BP 2022	VOTE
INNOVATION, RECHERCHE, TRANSITION ET ENJEUX NUMERIQUES	SUBVENTION ICONNECTEURS - TEDX PARIS-SACLAY 2022	5 000,00 €	
	SUBVENTION AGITEDU - STARTUP FOR KIDS - STARTUP FOR TEENS PARIS-SACLAY 2022	45 000,00 €	



Délibération n° 2022-83

	SUBVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT PARIS- SACLAY - PARIS-SACLAY SPRING 2022	20 000,00 €	NPPV : (3) : DE LASTEYRIE Grégoire - CAUCHETIER Yann - SENOT Michel
	<b>sous-total</b>	70 000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	579 702,00 €	

2. APPROUVE les termes des conventions annuelles d'objectifs, de moyens, de partenariat et de subventionnement au titre de l'année 2022 correspondantes, ci-annexée.
3. AUTORISE le Président à signer les conventions et leurs avenants éventuels, ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 23 mars 2022

Extrait conforme à l'original

  
Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220323 - 1mc 140506 - DE  
Date AR Préfecture : 30/03/2022

- Affichée / Publiée le : 29 MARS 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette

Délibération n° 2022-83

délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)